

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1182

Artikel: Femmes : pour une répartition plus équitable au parlement
Autor: Bory, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une répartition plus équitable au parlement

Elles sont 54% de la population, mais seulement 18% au Conseil national et 8,7% au Conseil des Etats. Le «guide» que vient de publier la Commission fédérale pour les questions féminines entend prendre le taureau par les cornes en vue des futures élections fédérales de l'an prochain. Parcours fléché.

RÉFÉRENCE

Femmes au parlement !

Un guide pour les élections fédérales de 1995, à l'intention des partis, des organisations féminines et des médias.

Commission fédérale pour les questions féminines.

Diffusion: Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

(vb) Si les Suissesses ont vu leur participation politique aux échelons supérieurs augmenter peu à peu depuis l'introduction du suffrage féminin, elle n'en reste pas moins minoritaire.

Faire aujourd'hui le point de la situation permet de mettre le doigt sur les stratégies à adopter pour que les femmes se voient mieux représentées aux prochaines élections.

Abordant le chapitre consacré aux partis, le guide intitulé *Femmes au Parlement !* constate que certains partis font beaucoup de place aux femmes dans leurs listes électorales et d'autres beaucoup moins. Au palmarès des partis «féministes», il faut citer le Parti écologiste suisse (PES), qui présentait 51% de candidates aux dernières élections, les Verts alternatifs alémaniques du DACH, 64%, le Parti socialiste (PSS), 45%, le Parti démocrate-chrétien (PDC) et le Parti radical (PRD), qui sont respectivement à 28 et 27%. Les autres étant bien en-dessous.

Si l'on se penche sur la part des femmes siégeant au Parlement selon les cantons, on constate que la situation s'est beaucoup améliorée dans les parlements cantonaux, suite (en partie) à l'effet Brunner. Un effet probablement conjoncturel. Les grands cantons sont plus ouverts aux femmes, ainsi que les régions urbaines. La Suisse alémanique se révèle également plus ouverte que la Suisse romande, pourtant pionnière en matière de suffrage féminin. La moitié des cantons n'ont tout simplement aucune femme à Berne. Parmi ceux-ci, le Jura, le Valais, Neuchâtel et Fribourg. Ironie du sort, le Jura fut le premier en Suisse à instaurer un Bureau de l'Égalité.

Les explications de cette sous-représentation des femmes en politique sont connues: outre les raisons liées au rôle de la femme dans la société ainsi qu'aux préjugés, il existe des raisons objectives qui freinent leur accession à la sphère politique. Citons le manque de réseaux de soutien — lobbies, relations, sponsors financiers. En outre la femme qui veut faire carrière doit, on le sait, se forger une identité. Plutôt masculine? féminine? Selon quels modèles sera-t-elle crédible aux yeux de ses collègues masculins? A elle seule de le trouver. Les campagnes de dévalorisation sournoise que subissent parfois les femmes politiques (on pense ici à l'affaire Brunner) sont le reflet de cet état de

choses. Face à cette réalité, la Commission fédérale pour les questions féminines développe une série de recommandations en vue des futures élections.

Elle s'adresse d'abord aux partis. Qu'ils se dotent d'une déléguée aux questions féminines — ce que les grandes formations politiques ont déjà fait, avec des postes partiels — appuyée par un groupe de travail. Qu'ils se dotent également d'une commission électorale féminine pour préparer les élections. Qu'ils acceptent de «privilégier provisoirement» les femmes. «*Celles-ci ayant toujours soutenu les hommes, leur permettant ainsi de faire carrière*», ces messieurs devraient à leur tour soutenir les carrières féminines. Bref, il convient désormais, pour la Commission, de passer aux actes paraphrasant ainsi le slogan du mouvement «Des Paroles aux Actes», créé en 1986 pour faire accéder les femmes aux postes à responsabilités.

Former des femmes comme conférencières, comme interlocutrices face aux médias, fixer des séances de travail qui ne soient pas préjudiciables aux exigences familiales, accepter des façons de travailler plus informelles, tels sont quelques-uns des conseils à l'usage des partis.

Parmi les mesures les plus prometteuses, la méthode des quotas pourrait bien faire avancer la position des femmes. La Commission pour les questions féminines y est favorable, avec des nuances.

Elle rappelle que fixer des quotas c'est déterminer arithmétiquement un pourcentage, une part souhaitée de représentation féminine. Les méthodes de quotas et les moyens pour arriver à réaliser l'objectif sont divers. Que cela concerne les listes électorales, la proportion des femmes dans les commissions ou les différentes instances politiques fédérales. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur le sujet. Les grands partis se sont d'ores et déjà fixé des quotas pour améliorer la représentation féminine dans les institutions suisses. Par ailleurs, une initiative a été lancée l'an dernier «pour une représentation équitable au sein de toutes les autorités fédérales (...)».

La Commission fédérale pour les questions féminines préconise aussi que l'ordre de préséance des noms sur les listes de candidatures

Un remède pire que le mal

6 décembre 1992, 12 juin 1994: des échecs en votation populaire qui ont laissé des traces et renforcé les doutes de certains analystes: la démocratie directe est-elle une forme de gouvernement qui convient aux conditions d'un Etat moderne, confronté à des problèmes complexes, contraint de s'adapter rapidement à son environnement international? Trois ouvrages récents abordent ce problème d'actualité.

(jd) Le moins qu'on puisse dire de Raimund Germann c'est qu'il a de la suite dans les idées. Son livre en témoigne, qui réunit des textes écrits au cours des vingt dernières années et dont le propos n'a pas varié. Ses propositions de réforme des institutions paraissent pour la première fois en 1975, dans le cadre du débat sur la révision totale de la Constitution fédérale. Elles ne rencontrent qu'un faible écho. Qu'importe, Germann persiste et signe, vingt années durant. Aujourd'hui il croit déceler des conditions favorables à la réalisation de son projet: les blocages du système politique helvétique, tout comme les contraintes internationales, sont devenus plus visibles.

Dans le collimateur de l'auteur, la démocratie de concordance, cette forme de gouvernement typiquement suisse qui associe à

l'exercice du pouvoir les principales forces politiques et cultive avec obsession le compromis. Une forme dont le passif s'avère lourd puisque la recherche de solutions très largement soutenues prend beaucoup de temps, trop de temps et empêche toute innovation significative.

Les droits populaires et particulièrement le référendum — obligatoire et facultatif — sont responsables de ce souci de concordance: pour éviter l'échec en votation, il s'agit de présenter des projets peu profilés qui, à défaut d'enthousiasmer, découragent l'opposition. Par ailleurs ces droits, parce qu'ils portent exclusivement sur la Constitution et les lois, ne garantissent pas une véritable participation démocratique. Aujourd'hui en effet, c'est vers le Conseil fédéral et

●●●

EGALITÉ DANS LES FAITS

La Commission fédérale pour les questions féminines préconise une interprétation «ouverte et dynamique» de l'art. 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale. Selon la Commission, cet article constitutionnel non seulement implique l'égalité formelle de la femme et de l'homme mais charge le législateur d'y veiller dans les faits. La réalisation de l'égalité effective exigerait que des mesures positives, parmi lesquelles figure aussi le système des quotas, soient prises en faveur du sexe défavorisé.

●●●

des partis soit revue, afin que les femmes ne se retrouvent pas en fin de liste. Enfin, elle voit dans les listes féminines une bonne incitation à voter féminin, avec des réserves quant à leur efficacité. Elle propose en outre aux organisations féminines, qui sont nombreuses dans notre pays, de se montrer plus pointues, bref de fonctionner davantage comme les lobbies qui font défaut aux femmes pendant les campagnes électorales (récolte de fonds, soutien, lancement de listes de femmes interpartis, etc.)

Lorsqu'elle en vient à présenter le rôle des médias dans les campagnes électorales, la Commission parle carrément d'obstacle pour les femmes. Elle se base sur une analyse parue en décembre 1992 (*F - Questions au féminin* N° 3/92) sur la radio-télévision romande, pour souhaiter que, lors de la prochaine campagne, les femmes soient traitées à parité avec les hommes. On peut renvoyer les sceptiques à l'étude citée. Il en ressort que, durant la campagne de 1991, les femmes candidates étaient nettement minoritaires à l'antenne et que leur temps de parole par rapport à celui de leurs homologues masculins était d'un cinquième seulement.

De plus, lors de la campagne de 1991, la SSR, lorsqu'elle présentait des listes féminines, les mettait sur le même pied que les «groupuscules et les candidats fantaisistes».

Les thèmes féminins n'ont pas été retenus par les journalistes organisateurs de débats. Ces thèmes-là permettent pourtant aux femmes de bien se profiler, sans pour autant en faire une exclusive féminine, note la Commission, qui ajoute «qu'il serait temps d'abandonner les sempiternelles tables rondes masculines avec juste une femme alibi(...)».

Parmi les émissions politiques de la TSR, l'étude cite «Le grand débat», où, sur douze personnes déléguées par les principaux partis, seule une femme, envoyée par le Parti écologiste suisse, était présente. Si les partis privilégient les candidats sortants (des hommes) au détriment des nouveaux-nouvelles ce n'est pas la faute de la télévision bien sûr, mais on aurait pu souhaiter que cette dernière prenne l'initiative de corriger ce genre d'inégalité. Enfin, à propos de la série d'émissions «Face aux partis», l'auteur de l'étude, Catherine Cossy, relève que les deux journalistes, qu'elle qualifie de «maîtres d'école», à qui elle demandait pourquoi aucune consœur n'avait participé à cette série, lui répondirent qu'ils n'y avaient pensé à aucun moment. Cette situation influe sur les thèmes traités: en effet, les revendications féminines, thèmes évacués des médias lors de la campagne électorale de 1991, sont aussi des thèmes électoraux, est obligée de préciser la Commission. ■